



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2023-209

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## DDTM 22 / Direction

22-2023-09-15-00002 - Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics signée le 15 septembre 2023 par M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor (8 pages)

Page 3

22-2023-09-15-00001 - Décision portant subdélégation de signature relative aux affaires générales signée le 15 septembre 2023 par M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor (6 pages)

Page 12

DDTM 22

22-2023-09-15-00002

Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics signée le 15 septembre 2023 par M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

## **Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics**

**M. Benoît DUFUMIER**

directeur départemental des territoires et de la mer,

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment l'article 44 ;

**Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**Vu** le décret n° 2012-12-46 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret du 30 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVÉ, Préfet des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral ;

**Vu** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 juillet 2022 nommant M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 août 2023 nommant M. Jean-Pascal LEBRETON, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor à compter du 15 septembre 2023 ;

Place du général de Gaulle  
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

 Prefet22  Prefet22

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2022 portant délégation de signature à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

## DÉCIDE :

### Article 1<sup>er</sup> :

1.1 La délégation de signature accordée à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, peut, sous sa responsabilité, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés publics peut, sous sa responsabilité, être exercée par :

- **M. Jean-Pascal LEBRETON**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- **M. Eamon MANGAN**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

1.2 Cette délégation de signature peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des références indiquées pour chacun :

LES CHEFS DE SERVICE ET ADJOINTS		
<b>SERVICE RISQUES SÉCURITÉ BÂTIMENTS</b>  BOP 181, 203, 207	M. Philippe PAYET, chef du service risques, sécurité, bâtiments  Mme Claudine GUYADER-PÉRON, adjointe au chef du service risques, sécurité, bâtiments	
<b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b>  BOP 135, 362, 363	Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme • Mme Laurence DIJOUX, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme	Fournitures et services : 30 000 euros TTC
<b>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</b>  BOP 205	M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, chef du service activités maritimes  Mme Martine POUILLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes	Travaux : 50 000 euros TTC

<b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b> <b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b> BOP 113 et 205	M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral  M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral  M. Fabien MAROCCO, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral	Fournitures et services : 30 000 euros TTC  Travaux : 50 000 euros TTC
<b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b> BOP 113 et 162	M. Gérard DÉNIEL, chef du service environnement  M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement	
<b>SERVICE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL</b> BOP 149	Mme Nadine TURPIN, cheffe du service agriculture et développement rural  M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural	
<b>SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS</b> BOP 113, 135 et 203	Mme Priscille GHESQUIÈRE, cheffe du service observations, foncier et transitions  M. Jean-François COROUGE, adjoint à la cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière	

LES UNITÉS DU SIÈGE		
<b>SERVICE RISQUES, SÉCURITÉ, BÂTIMENTS</b> Éducation routière BOP 207	Mme Steffy DILLENSCHNEIDER, cheffe de l'unité éducation routière  Mme Émeline LEHAIN adjointe à la cheffe de l'unité éducation routière	4 000 euros TTC
Risques-nuisances BOP 181 et 203	M. Daniel SOULABAILLE, chef de l'unité risques et nuisances	
Sécurité routière BOP 207	M. Rémy HENNEL, chef de l'unité sécurité routière	
<b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b> BOP 135	<b>Logement privé :</b> Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé <b>Logement social public :</b> Mme Barbara CHARVOT, cheffe de l'unité logement social public	4 000 euros TTC

<p style="text-align: center;"><b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b></p> <p style="text-align: center;">BOP 135</p>	<p><b>Politiques du logement :</b> Mme Isabelle LOUARN, cheffe de l'unité politiques du logement</p> <p><b>Application du droit des sols :</b> Mme Sylvie LE QUERRIOU, cheffe de l'unité application du droit des sols</p> <p><b>Planification, SCoT et littoral :</b> Mme Nathalie GAY, cheffe de l'unité planification, SCoT et littoral</p> <p><b>Planification et actions transversales :</b> M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification et actions transversales</p> <p><b>Planification et animation du réseau :</b> Mme Véronique LE GARREC, cheffe de l'unité planification et animation du réseau</p>	<p style="text-align: center;">4 000 euros TTC</p>
<p style="text-align: center;"><b>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</b></p> <p style="text-align: center;">BOP 205</p>	<p><b>Littorale des affaires maritimes :</b> M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p> <p>M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p> <p>M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes</p>	<p style="text-align: center;">4 000 euros TTC</p>
<p style="text-align: center;"><b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b></p> <p style="text-align: center;">BOP 205</p>	<p><b>Cultures marines :</b> Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines</p>	<p style="text-align: center;">4 000 euros TTC</p>
<p style="text-align: center;"><b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b></p> <p style="text-align: center;">BOP 113</p>	<p><b>Domaine public maritime :</b> Mme Magali LECLERCQ, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littoral</p>	<p style="text-align: center;">4 000 euros TTC</p>
<p style="text-align: center;"><b>SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS</b></p> <p style="text-align: center;">BOP 113, 135 et 203</p>	<p><b>Études et mobilités :</b> M. Édouard MORIN, chef de l'unité études et mobilités M. Louis BRÉGEAT, adjoint au chef de l'unité études et mobilités</p>	<p style="text-align: center;">4 000 euros TTC</p>

<p style="text-align: center;"><b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b></p> <p style="text-align: center;">BOP 113 et 162</p>	<p><b>Milieux aquatiques :</b> M. Pascal COSSON, chef de l'unité milieux aquatiques</p> <p><b>Ressource en eau et assainissement :</b> Mme Claudine LEBORGNE, cheffe de l'unité ressource en eau et assainissement</p>	<p style="text-align: center;">4 000 euros TTC</p>
<p style="text-align: center;">BOP 162</p>	<p><b>Politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture :</b> Mme Pauline HERBERT, cheffe de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture</p>	<p style="text-align: center;">4 000 euros TTC</p>

**Article 2 :** La délégation de signature accordée à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur les programmes listés ci-après, peut, sous sa responsabilité, être exercée par :

- **M. Jean-Pascal LEBRETON**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
  - **M. Eamon MANGAN**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral,
- BOP 113 : milieu, marin, paysage, eau et biodiversité ;
  - BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
  - BOP 149 : compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture ;
  - BOP 162 : interventions territoriales de l'État ;
  - BOP 181 : prévention des risques ;
  - BOP 203 : infrastructures et services de transports ;
  - BOP 205 : sécurité et affaires maritimes ;
  - BOP 207 : sécurité et éducation routière ;
  - BOP 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ;
  - BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ;
  - BOP 362 : plan de relance – écologie ;
  - BOP 363 : plan de relance – compétitivité.



**Article 3 :** Dans la limite de leurs attributions et compétences, la subdélégation de signature est accordée aux agents indiqués ci-dessous, à l'effet de :

- valider, dans l'application CHORUS formulaire, les demandes d'engagement et la certification du service fait ;
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS formulaire ;
- effectuer les opérations de rétablissement de crédits (établissement des titres de recettes par le CPCM) le cas échéant.

<b>SERVICE RISQUES, SÉCURITÉ BÂTIMENTS</b>	M. Philippe PAYET, chef du service risques sécurité bâtiments	BOP 181, 203, 207
	Mme Claudine GUYADER-PÉRON, adjointe au chef du service risque sécurité bâtiments	
	Mme Isabelle GUENO, gestionnaire éducation et sécurité routières	BOP 207
	Mme Sandra JAMIN, chargée de mission gestion de crise	BOP 181 et 203
	M. Daniel SOULABAILLE, chef d'unité risques et nuisances	BOP 181 - 203
	Mme Steffy DILLENSCHNEIDER, cheffe d'unité éducation routière	BOP 207
	Mme Émeline LEHAIN, adjointe à la cheffe de l'unité éducation routière	
<b>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME</b>	M. Rémy HENNEL, chef de l'unité sécurité routière	BOP 135 – 362 -363
	Mme Gwenaél HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme	
	Mme Laurence DIJOUX, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme,	
	Mme Isabelle LOUARN, cheffe de l'unité politiques du logement	
	Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé,	
Mme Barbara CHARVOT, cheffe de l'unité logement social public		
Mme Isabelle COULMIN		

<p><b>SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS</b></p>	<p>Mme Priscille GHESQUIÈRE, cheffe du service observations, foncier et transitions</p> <p>M. Jean-François COROUGE, adjoint à la cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière</p> <p>M. Édouard MORIN, chef de l'unité études et mobilités</p> <p>M. Louis BRÉGEAT, adjoint au chef d'unité études et mobilités</p>	<p>BOP 113, 135 et 203</p>
<p><b>SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES</b></p>	<p>M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, chef du service activités maritimes</p> <p>Mme Martine POUILLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes</p> <p>Mme Valérie JAOUEN</p>	<p>BOP 205</p>
<p><b>SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL</b></p>	<p>M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral</p> <p>M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral</p> <p>M. Fabien MAROCCO, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral</p> <p>Mme Magali LECLERCQ, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littoral</p> <p>Mme Nadine HALL</p>	<p>BOP 113 et 205</p> <hr/> <p>BOP 113</p>
<p><b>SERVICE ENVIRONNEMENT</b></p>	<p>M. Gérard DÉNIEL, chef du service environnement</p> <p>M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement</p> <p>Mme Pauline HERBERT, cheffe de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture</p> <p>Mme Nathalie MAHÉ</p>	<p>BOP 113 et 162</p>  <p>BOP 162</p>

<b>SERVICE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL</b>	Mme Nadine TURPIN, cheffe du service agriculture et développement rural	<b>BOP 149</b>
	M. Yannick CORNEC, adjoint à la cheffe du service agriculture et développement rural	
	Mme Catherine LHOMMEAU	
	M. Guillaume RIBOD	
	Mme Chloé LAFOND, agent contractuel	
	Mme Marie BALLOUARD, agent contractuel	

#### **Article 4 : Système d'information des aides à la pierre (SIAP)**

Une subdélégation de signature est accordée pour le profil valideur du système d'information des aides à la pierre (SIAP), aux agents ci-dessous :

- Mme Gwenaél HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Laurence DIJOUX, adjointe à la cheffe du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Barbara CHARVOT, cheffe de l'unité logement social public du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Isabelle GUEHENNEUX, chargée des aides à la pierre du parc public de l'unité logement social public du service planification, logement, urbanisme.
- Mme Claire LE MENER, chargée du suivi du conventionnement de l'unité logement social public du service planification, logement, urbanisme.

**Article 5 :** La décision du 29 juin 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, **15 SEP. 2023**  
  
**Le directeur départemental  
des Territoires et de la Mer**

8/8

**Benoît DUFUMIER**

DDTM 22

22-2023-09-15-00001

Décision portant subdélégation de signature  
relative aux affaires générales signée  
le 15 septembre 2023 par M. Benoît DUFUMIER,  
directeur départemental des territoires et de la  
mer des Côtes-d'Armor



## **Décision portant subdélégation de signature**

**M. Benoît DUFUMIER,**  
directeur départemental des territoires et de la mer

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelle ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment l'article 44 ;

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret du 30 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral ;

**Vu** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 juillet 2022 nommant M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 août 2023 nommant M. Jean-Pascal LEBRETON, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor à compter du 15 septembre 2023 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2022 portant délégation de signature à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La délégation de signature donnée par l'arrêté préfectoral du 30 août 2022 à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, peut, sous sa responsabilité, être exercée également par :

- M. Jean-Pascal LEBRETON, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

**Article 2** : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Benoît DUFUMIER peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs de service et adjoints désignés ci-après, dans le cadre des attributions de leur service :

**M. Philippe PAYET**, chef du service risques, sécurité, bâtiments,  
**Mme Claudine GUYADER-PERON** adjointe au chef du service risques, sécurité, bâtiments,

**M. Gérard DÉNIEL**, chef du service environnement,  
**M. Bruno LEBRETON**, adjoint au chef du service environnement et chef de la MISEN,

**Mme Nadine TURPIN**, cheffe du service agriculture et développement rural,  
**M. Yannick CORNEC**, adjoint à la cheffe du service agriculture et développement rural,

**Mme Gwenael HERVOUET**, cheffe du service planification, logement, urbanisme,  
**Mme Laurence DIJOUX**, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme et cheffe de l'unité politique de la ville,

**M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD**, chef du service activités maritimes,  
**Mme Martine POUILLAIN**, adjointe au chef du service activités maritimes et cheffe de l'unité gens de mer-navires,

**M. Pierre PIQUET**, chef du service aménagement mer et littoral,  
**M. Didier FROUX**, adjoint au chef du service aménagement mer et littoral,  
**M. Fabien MAROCCO**, adjoint au chef de service aménagement mer et littoral et responsable du site de la DDTM à PAIMPOL, chef de l'unité cultures marines,

**Mme Priscille GHESQUIÈRE**, cheffe du service observations, foncier et transitions,  
**M. Jean-François COROUGE**, adjoint à la cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière.

**Article 3** : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Benoît DUFUMIER peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs d'unité et adjoints ainsi que par les agents identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

**Mme Cécile CAPELLE**, chargée de la coordination et du pilotage auprès de la direction,

**M. Rémy HENNEL**, chef de l'unité sécurité routière au service risques, sécurité, bâtiments,

**Mme Steffy DILLENSCHNEIDER**, cheffe de l'unité éducation routière au service risques, sécurité, bâtiments,

**Mme Émeline LEHAIN**, adjointe à la cheffe de l'unité éducation routière au service risques, sécurité, bâtiments,

**M. Daniel SOULABAILLE**, chef de l'unité risques et nuisances au service risques, sécurité, bâtiments,

**Mme Martine ROUXEL**, chargée d'études risques et nuisances, référente inondation-démarche PAPI au service risques, sécurité, bâtiments,

**M. Didier ROBIN**, chef de l'unité bâtiment-construction-accessibilité au service risques, sécurité, bâtiments,

**M. Bertrand BARRES**, adjoint au chef de l'unité bâtiment-construction-accessibilité au service risques, sécurité, bâtiments,

**Mme Claudine LEBORGNE**, cheffe de l'unité ressource en eau et assainissement au service environnement,

**M. Pascal COSSON**, chef de l'unité milieux aquatiques au service environnement,

**Mme Pauline HERBERT**, cheffe de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

**M. Marc L'HERMITTE**, adjoint au chef de la MISEN au service environnement,

**M. Marc BONENFANT**, chef de l'unité nature et forêt au service environnement,

**Mme Caroline CHARPENTIER**, cheffe de l'unité aménagement et foncier agricole au service agriculture et développement rural,

**M. Yves COATANOAN**, chef de l'unité politique agricole commune au service agriculture et développement rural,

**Mme Catherine LHOMMEAU**, cheffe de l'unité filières et territoires au service agriculture et développement rural,

**Mme Diane-Marie LUBAC**, cheffe de l'unité transition agro-écologique au service agriculture et développement rural,

**Mme Véronique LE GARREC**, cheffe de l'unité planification et animation du réseau du pôle planification au service planification, logement, urbanisme,

**M. Guillaume POULIQUEN**, chef de l'unité planification et actions transversales du pôle planification au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Nathalie GAY**, cheffe de l'unité planification, SCoT et littoral du pôle planification au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Isabelle LOUARN**, cheffe de l'unité politiques du logement au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN**, cheffe de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Barbara CHARVOT**, cheffe de l'unité logement public social au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Marion DELFORGE**, chargée de mission habitat, unité politique de la ville au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Sylvie LE QUERRIOU**, cheffe de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Armelle BONENFANT**, adjointe à la cheffe de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

**Mme Arielle CHARPENTIER**, responsable application droit des sols,

**M. Jean-Luc LE GALL**, responsable application du droit des sols et correspondant accessibilité,

**M. Anthony MARC**, chef de l'unité climat-énergie au service observations, foncier et transitions,

**Mme Sophie LE FAUCHEUR-PELLAN**, chargée de mission aménagement territorial et paysage,

**M. Nicolas REMOND**, chef de l'unité système d'information territorial au service observations, foncier et transitions,

**M. Pierre-Yves DANIEL**, adjoint au chef de l'unité système d'information territorial au service observations, foncier et transitions,

**M. Edouard MORIN**, chef de l'unité études et mobilités au service observations, foncier et transitions,

**M. Louis BRÉGEAT**, adjoint au chef de l'unité études et mobilités au service observations, foncier et transitions,

**M. Stéphane BURGUE**, chef de l'unité usages et réglementations maritimes au service activités maritimes,

**Mme Véronique FLATRÈS**, instructrice réglementation maritimes-plaisance à l'unité usages et réglementations maritimes au service activités maritimes,

**M. Régis QUELLEC**, chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

**M. Yannick ROBIN**, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

**M. Gilles ALLANIC**, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

**Mme Aurélie DAVID**, adjointe à la cheffe de l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

**M. Sébastien GOMEZ**, chargé des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

**Mme Christelle BOURGES**, chargée des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,



**Mme Magali LECLERCQ**, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littoral,

**Article 4** : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Benoît DUFUMIER peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les délégués territoriaux ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

**Mme Morgane THIEUX-LAVAU**, déléguée territoriale de Saint-Brieuc,

**M. Franck RICHTER**, délégué territorial de Dinan,

**M. Benoît BOUBENNEC**, délégué territorial de Lannion,

**Mme Maryvonne HUBY**, déléguée territoriale de Guingamp-Rostrenen,

**Article 5** : La délégation de signature relative aux décisions en matière de dérogations exceptionnelles aux interdictions saisonnière de circulation édictée dans le département à l'encontre des véhicules affectés aux transports routiers de marchandises et d'un poids total en charge ou roulant de plus de 7,5 tonnes est exercée en tant que cadre de permanence et dans cette seule situation par : Benoît BOUBENNEC, Yannick CORNEC, Jean-François COROUGE, Gérard DÉNIEL, Laurence DIJOUX, Didier FROUX, Priscille GHESQUIERE, Claudine GUYADER-PERON, Gwenael HERVOUET, Maryvonne HUBY, Bruno LEBRETON, Léa THIEBAUD, Morgane THIEUX-LAVAU, Philippe PAYET, Pierre PIQUET, Martine POUILLAIN, Franck RICHTER et Nadine TURPIN.

**Article 6** : La décision du 29 juin 2023 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article 7** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le **15 SEP. 2023**

**Le directeur départemental  
des Territoires et de la Mer**

**Benoît DUFUMIER**

*Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.*

